



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Mme La Présidente de QHSE PARTNER

46 RUE DU ROC DE FERLUS

34800 CLERMONT L'HERAULT

697 avenue Etienne Meuhl CA
Croix d'Argent CS 90077 34 078
MONTPELLIER CEDEX 3

Dossier suivi par : N MATTOSSI
Courriel :
nicolas.mattossi@agriculture.gouv.fr

Tél. : 04.67.41.80.14

Réf. :

Objet : Enregistrement de dispensateur de formation relative à l'hygiène alimentaire en restauration commerciale
n° 760146232019

Montpellier, le 3 juin 2019

Madame la Présidente,

Vous m'avez fait part de votre intention de mener l'action de formation relative à l'hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale prévue à l'article L233-4 du code rural et de la pêche maritime. J'ai l'honneur de vous notifier votre enregistrement comme dispensateur de cette formation auprès de la DRAAF Occitanie et vous communique en pièce jointe le modèle d'attestation de suivi de formation renseigné de votre numéro d'enregistrement. Vous êtes chargé de remettre cette attestation à chaque stagiaire au terme de sa formation.

L'attribution d'un numéro d'enregistrement ne peut en aucun cas être assimilée à un agrément, une habilitation ou encore un label de la part de l'État et ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L 6351-1 du code du travail.

Cet enregistrement vous engage à :

- respecter les exigences de l'arrêté du 13 juin 2016 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 et en particulier viser les objectifs décrits dans le référentiel de formation,
- tenir à disposition les pièces administratives indiquées dans le paragraphe B de l'annexe I de l'arrêté du 13 juin 2016 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 et assurer leur mise à jour régulière,
- fournir annuellement un bilan de l'activité de la prestation de formation réalisée.

Ce numéro d'enregistrement est régional et ne vaut que pour les stagiaires formés en Occitanie. Dans le cas où vous mettriez en œuvre la formation dans d'autres régions, vous devriez demander votre enregistrement auprès de chaque DRAAF concernée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Le Chef du Service Régional
de la Formation et du Développement


Marie LARROUDÉ

P.J. : modèle d'attestation de suivi de formation

Nom de la région: Occitanie

Numéro d'enregistrement au répertoire ROFHYA :

7	6	0	1	4	6	2	3	2	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée
à l'activité des établissements de restauration commerciale**
*(Décret n°2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène
alimentaire de certains établissements de restauration commerciale et arrêté du 13 juin 2016
modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en
matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale)*

Je soussigné(e).....
en qualité de

atteste que M./Mme (*barrer les mentions inutiles*).....
né(e) le:

a suivi la formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de
restauration commerciale pour le secteur d'activité suivant(s) (*cocher la ou les cases
correspondantes*):

- Restauration commerciale
- Cafétérias et autres libres-services
- Restauration de type rapide

d'une durée de 14 heures qui s'est déroulée le :

Les objectifs de formation visés sont :

.....
.....
.....
.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à

Le

Signature et qualité du dispensateur de formation
(cachet)